

donné un grand exemple à la classe enseignante.

M. le principal présente ce vétéran de l'enseignement comme un modèle que tous les instituteurs devraient imiter, et se déclare heureux de le voir, ainsi que M. J.-B. Cloutier, assister aux conférences, prendre part aux discussions et aider de leur expérience tout ce qui a trait à l'éducation.

A la prochaine conférence, M. Lefèvre donnera une leçon d'*Ecriture droite*, M. Paradis, parlera de l'*Enseignement de l'agriculture*, M. Guimond, de l'*Enseignement du chant dans les écoles* et M. Renaud, traitera un *sujet libre*. La séance est ajournée au dernier samedi de janvier prochain.

N. TREMBLAY,
Secrétaire.

PEDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT.

Les retenues à l'école primaire.

(Suite.)

Nous avons montré les inconvénients des retenues trop fréquentes et les moyens à employer pour en tirer profit et y recourir le moins souvent possible.

Nous avons démontré la nécessité de tenir une comptabilité des retenues, afin de savoir, pour chaque élève, le nombre de leçons non sues et la nature des devoirs à recommencer. A cet effet, le maître dresse un cahier disciplinaire de la manière suivante :

Il répartit les pages entre les différentes matières du programme et les exercices de toute nature qui s'y rapportent. En marge, il dresse, pour chaque sorte d'exercice, la liste des élèves de la classe, par divisions. L'espace libre est réservé aux annotations.

Lorsqu'un élève n'a pas su sa leçon, on

trace, en face de son nom, un petit trait vertical avec la date du jour de la récitation. Un zéro indique les devoirs mal faits. Si l'élève s'acquitte de sa tâche dans les délais prescrits, un trait horizontal sur le premier, une barre sur le zéro et sur le quantième prouvent que l'enfant a satisfait aux obligations qu'on lui avait imposées.

Dès qu'on juge qu'il est nécessaire de recourir à une classe supplémentaire, il n'y a qu'à relever, pour chacune des matières, le nom des délinquants avec le nombre et la nature des leçons à réparer, des devoirs à recommencer ou des punitions extraordinaires.

Dans le cas où l'élève ne peut réparer toutes ses négligences, on retient sur le carnet celles auxquelles il n'a pu satisfaire, et on les reporte à une séance ultérieure, à moins que l'élève ne se décide à donner un coup de collier pour obtenir sa liberté.

L'enfant doit aussi tenir sa comptabilité. Le tableau des matières qu'il étudie, peut facilement être reproduit sur l'une des couvertures de son cahier :

Les matières sont réparties entre les jours de la semaine, et ce tableau peut durer un mois, c'est-à-dire le maximum du temps qu'un élève met pour achever son cahier. Le mode d'annotation est absolument le même que celui du maître : des signes identiques sont employés et ont la même signification. Quand l'élève ne sait pas sa leçon, il cherche la colonne réservée à cette matière, la semaine et le jour correspondants, puis trace les signes conventionnels ainsi que nous l'avons indiqué plus haut.

Cette double comptabilité offre plusieurs avantages. Elle permet au maître de connaître d'une façon précise les réparations qu'il doit exiger de chaque élève. Celui-ci sait toujours où il en est à l'aide de son tableau et s'explique les exigences qu'on lui impose ; il ne peut y avoir aucune surprise.